



Compte Rendu du CA de l'UL du 15/05/2018 par le SNPTES

Le CA débute à 9h17

Procurations : 7

1. Informations du Président

Le Président accueille Clémence Didier, nouvelle VP Etudiant.

Le Président a écrit un texte assez long sur les événements récents, notamment ceux du 3 mai. Les difficultés rencontrées sont de même nature sur à peu près tous les sites français où des mobilisations se sont produites. Le dialogue a été difficile, et les faits sont relativement analogues.

Un étudiant représentant l'UNEF prend la parole pour expliquer que le mouvement n'a pas pour but de bloquer, de détruire, etc. mais il s'oppose à la loi ORE et notamment au volet sélection. Libération a récemment dévoilé une note du Ministre qui indiquait que des réponses non pourraient être apportées à moyen terme aux lycéens. Donc il y aura sélection. Par ailleurs, le Président s'était engagé à ne pas faire intervenir la force publique, et cela s'est produit sur le CLSH Nancy, alors que les étudiants étaient pacifiques. La méthode du Président, c'est le retournement de veste, le « en même temps », c'est l'interdiction d'activité associative, ce sont des méthodes jamais vues, l'intervention des forces de l'ordre a été violente, des étudiants pacifiques ont été frappés, interpellés. Des locaux syndicaux ont été bloqués. Il demande des excuses publiques au Président.

Le Président répond que le blocage des campus n'est pas un moyen d'expression légal. A Nancy, on ne pouvait relocaliser les examens. Les étudiants se sont largement exprimés contre le blocage. Le Président était sur le campus le 25 mai, les forces de l'ordre sont intervenues et ont géré. Des étudiants sont partis de leur propre fait, certains se sont enchaînés pacifiquement et ont été évacués un par un, il y a eu un cas de rébellion contre les forces de l'ordre, ce sont elles qui caractérisent le fait. Le Président avait proposé aux bloqueurs de lever le blocage sans contrepartie, sans dépôt de plainte, sa proposition n'a pas été entendue. Il rappelle que les Ecoles d'ingénieurs, certaines formations, les IUT sont sélectifs. La loi ORE a été élaborée par la communauté, tout le monde n'était pas d'accord sur son expression. Il ne veut pas considérer un seul secteur, mais l'ensemble des secteurs qui accueillent aujourd'hui 60 000 étudiants. Beaucoup de ces secteurs sont plutôt en accord sur les prérequis demandés dans la loi ORE.

Le représentant étudiant souligne qu'il manque des places, on crée des secteurs en tension artificiellement pour pouvoir refuser des étudiants.

Le Président ajoute que le campus CLSH a été totalement ouvert, avec certes des vigiles mais pas pour filtrer. Les locaux bloqués étaient des locaux d'associations temporairement fermés. Le Président s'est adressé à la Présidente de l'UNEF pour discuter du blocage de leur local, pas de réponse. Un troisième local est utilisé par des associations sans qu'aucune convention n'ait été établie. Quant au local de l'association Génépi, cette dernière n'a pas de domiciliation à l'Université de Lorraine, ses archives sont disponibles et l'association peut venir les chercher. Sur l'intervention de la police, des étudiants masqués qui prennent des tables et repoussent les étudiants, cela ne s'est pas produit peut-être ?

Le représentant étudiant répond que si, mais parce que des étudiants se sont interposés. Si les forces de l'ordre n'étaient pas intervenues, cela ne se serait pas produit.



Le Président souligne que si le blocage n'avait pas eu lieu, les forces de l'ordre ne seraient pas intervenues.

Et le représentant étudiant d'ajouter que s'il n'y avait pas de sélection, il n'y aurait pas eu de blocage.

La VP CA prend la parole pour préciser que les AG, c'est un grand classique sur le campus CLSH. Mais les blocages qui drainent les personnes, les insultes et le qualificatif de facho ou de collabo adressé à tout va, les pressions exercées, etc. cela la choque profondément.

Le représentant étudiant rétorque qu'on a aussi entendu des insultes dans l'autre camp. Les AG étaient ouvertes à tous, il fallait venir.

Puis le débat s'envenime naturellement étant donné qu'on ne peut pas avoir des échanges sereins sur un tel sujet.

Le représentant de Metz Métropole est outré par certains propos tenus, ces discours ne donnent pas une belle image du syndicalisme. Les débats du CA devraient être d'un autre niveau.

Le Président indique que quand on a parlé des prérequis dans la loi, la communauté a dans son ensemble refusé qu'un traitement soit différencié et qu'on n'applique la « sélection » aux secteurs en tension. Ceux qui aujourd'hui s'opposent ont accepté hier que ces prérequis s'appliquent partout. Sur le retrait des plaintes, le Président en retirera peut-être certaines. Mais d'autres, comme celle pour rébellion, vient du procureur de la république. Il ajoute qu'il n'a pas fait intervenir la police sur le campus de Metz où une tentative d'effraction a eu lieu. Les modalités prises à Metz par les opposants à la loi ORE ont été très différentes de celles de Nancy. C'était donc possible.

Le débat est alors clos, et le représentant UNEF quitte la salle.

Le Président indique que M. Matlosz a été élu à la tête d'Eurosciences.

Le Président évoque l'appel d'offres PIA 3 (Investissements d'Avenir), l'UL est engagée dans plusieurs dossiers dont un avec le Rectorat. Elle est impliquée également dans le projet ESPE du futur. Dans le cadre des Ecoles de Recherche, le traitement serait différencié entre sites n'ayant reçu ni IDEX ni I-Site, et les autres.

2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 avril 2018

Quelques coquilles sans incidence sur le fond seront corrigées.

Vote : unanimité pour.

Formation & Insertion Professionnelle

3. Point d'étape sur la mise en place de la loi Orientation et Réussite des Étudiants et du Plan Étudiants

La VP CF explique que dans l'académie, 24 600 lycéens se trouvent en terminale, on devrait avoir autour de 88% de bacheliers, dont la moitié viendront à l'UL, i.e. environ 10 800 étudiants nouveaux. 43 500 vœux ont été émis pour une L1, et 29 000 pour un DUT. 11 000 places sont disponibles en L1, et 3 000 en DUT, nous sommes donc sereins pour pouvoir accueillir tous les bacheliers lorrains, mais pour ce qui concerne les extérieurs, cela sera bien sûr limité.

Dans certaines formations, on sera en tension : STAPS, sciences de la terre, mais surtout dans des DUT où de toute façon il y a sélection. A noter qu'en ST, la configuration est



particulière car la formation commence au second semestre de L1, on n'est donc pas certains que tous les étudiants exprimant ST dans leurs vœux soient toujours motivés au second semestre.

En termes de procédure, les étudiants reçoivent une réponse à chacun de leurs vœux (oui, en attente, etc.). La composante a en effet reçu la liste des candidats sans savoir s'ils ont émis d'autres vœux. Elle établit un classement « minimaliste » en fonction de la capacité du lycée à réussir (étude du dossier). Les candidats choisissent in fine parmi les formations qui leur ont répondu oui, libérant ainsi des places au fur et à mesure quand ils refusent certaines formations. L'ordonnement des dossiers est obligatoire, même à minima.

Une représentante du Collège B demande si les critères de classement sont publics ?

La VP CF répond que non, mais les candidats peuvent les demander, ils devraient donc pouvoir être publiés. Dans 70% des cas, la réponse « oui » sera immédiate, et dans 30% des cas « oui » ou « en attente ». Dans certaines filières particulières, on appelle dans un premier temps uniquement le nombre d'étudiants correspondant au nombre de places (ex. musicologie, STAPS), mais du fait de ce qui précède, des places se libèreront au fur et à mesure.

Une enveloppe supplémentaire a été mise en place pour déployer des dispositifs d'accompagnement et de parcours de formation personnalisés : tests de positionnement, remédiation, accompagnement méthodologique. Le financement prévu est de 10 M€ au niveau national, la demande s'élève à 300 k€ en 2018 et 900 k€ en 2019 à l'UL.

La VP CVU détaille la mise en place d'une Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) de 90 € à acquitter par les étudiants (non boursiers, non réfugiés ou non demandeurs d'asile pour lesquels il y a gratuité). Les étudiants devront s'acquitter de cette CVEC auprès du CROUS avant inscription administrative. Dans la mesure où le taux de recouvrement serait de 70% environ, et tenant compte de ceux qui ne l'acquittent pas, on arrive à l'UL autour de 41 € par étudiant, soit 2,5 M€. Un point est en cours d'arbitrage, le FSDIE (16 €/étudiant) sera-t-il compris dans la CVEC ou restera-t-il dans les droits d'inscription ? Cette somme sera fléchée sur la vie étudiante selon 4 axes : sport, culture, santé et prévention.

In fine, un étudiant boursier ne devrait plus payer aucun droit universitaire à partir de 2018-2019, et les étudiants non boursiers ne paieraient plus la part Sécurité Sociale (217 €) ni le sport ni la santé universitaire, mais s'acquitteraient de la CVEC (et éventuellement du FSDIE).

Le manque à gagner sur la part sécurité sociale est de 100 M€ au niveau national, pris en charge par l'Etat.

4. Architecture de l'offre de formation 2018-2022 – version modifiée

Point retiré de l'ordre du jour.

5. Création du Diplôme d'Université (DU) Analyste des données massives Big Data pour la Gestion

6. Création du Diplôme d'Université (DU) Fundamentals of Statistics applied to Audit



7. Création du Diplôme d'Université (DU) Activités Physiques Adaptée, Simulation & E-santé – APASim'Es

8. Création du Diplôme d'Université (DU) Assistant dentaire (sous réserve)

9. Création du Diplôme d'Université (DU) Management des Officines – MaO (sous réserve)

Vote groupé sur les points 5 à 9 : unanimité pour.

Recherche & Valorisation

10. Nombre de titres de Docteur Honoris Causa (DHC) de l'Université de Lorraine conférés annuellement, à compter de l'année universitaire 2017-2018

Le Président explique que nous attribuons 2 DHC par an pour le moment. Cette année, on avait 3 excellents candidats, les débats ont été difficiles, on propose donc de porter le nombre maximal à 4 (maximum fixé par le MESRI), en ayant toujours un DHC a minima par an en Sciences Humaines et sociales/Droit, et un a minima en Sciences et Techniques/Santé.

Vote : unanimité pour.

Ressources Humaines

11. Rémunération des personnels contractuels BIATSS

La VP RH propose que les grilles de rémunération soient mises au vote. Le CT a voté 6 voix pour et 4 refus de vote.

Vote : unanimité pour.

12. Plafond des Heures Complémentaires – Enseignants du 1er et 2nd degré et professeurs de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)

La VP RH explique la proposition d'aligner le plafond à un doublement de service (396 h TD) en cohérence avec d'autres catégories de personnels.

Vote : 1 abstention, autres pour.

13. Mise en place du Compte Personnel d'Activités à l'Université de Lorraine

La VP RH indique que le CPA est un nouveau dispositif entré en vigueur en janvier 2017, pour chaque personnel. On acquiert au fil du temps des droits à la formation. La différence avec le DIF (Droit Individuel à la Formation) est que le CPA inclut 2 volets : le Compte Personnel Formation (ex DIF) et le Compte d'Engagement Citoyen (CEC).



Une campagne annuelle de mobilisation des droits aura lieu à l'UL, et une commission d'arbitrage des demandes de mobilisation du droit à la formation sera mise en place pour faire des propositions au Président.

Vote : unanimité pour.

Vie Universitaire

14. Attribution de subventions aux associations et aux organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) – 2^{ème} tranche de 2018

Vote : unanimité pour.

Vie Institutionnelle

15. Élection d'un membre suppléant du collège Usagers du Conseil d'Administration, appelé à siéger au Bureau du Conseil d'Administration

La Secrétaire Générale de l'UL explique que la suppléante du représentant UNEF au bureau, élue au dernier CA, n'est pas membre de celui-ci. Il faut donc élire une nouvelle candidate, qui est obligatoirement la suppléante au CA de l'élu en titre.

Vote : 6 abstentions, autres pour.

16. Dates de fermeture de l'Établissement pour 2018-2019

Le DGS précise que 3 semaines de fermeture en été sont proposées, au lieu de 2 auparavant. Mais cela devra peut-être être ajusté pour l'agence comptable du fait que l'Agent Comptable doit payer les factures de façon aussi fluide que possible.

Vote : unanimité pour.

17. Statuts des instituts du Collégium « Lorraine Management Innovation » :

- **Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Nancy**
- **Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Metz**
- **Institut des Sciences du Digital, Management et Cognition (IDMC)**

Le Président précise que désormais les 2 IAE de Nancy et Metz auront des statuts identiques et conformes au statut national des IAE.

Vote : unanimité pour.



18. Statuts de l'Équipe d'Accueil 3942 Centre Européen de Recherche en Économie Financière et Gestion des Entreprises (CEREFIGE)

19. Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche de Chirurgie Dentaire dite « Faculté d'Odontologie de Lorraine »

20. Modification des statuts du service interuniversitaire « Université Ouverte des Humanités (UOH)

21. Modification du Règlement Intérieur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) et de ses installations sportives

Vote groupé sur les points 18 à 21 : unanimité pour.

22. Détermination des parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour l'élection au Comité Technique de l'Université de Lorraine

La Secrétaire Générale indique que désormais le CT doit inclure une proportion Femmes/Hommes identique à celle que l'on constate dans le corps électoral.

Vote : unanimité pour.

23. Désignation du référent « Déontologue » de l'Université de Lorraine (sous réserve)

Le Président tient à préciser que le déontologue doit plutôt avoir des connaissances juridiques et accompagnera les collègues dans le montage de leurs dossiers. C'est donc plutôt un conseil. La saisine n'est pas obligatoire.

Sarah WEBER, Directrice de la DAJ, est proposée.

Vote : unanimité pour.

Patrimoine Immobilier

24. Avenant n° 3 et Avenant n° 4 au Contrat de Partenariat « Biologie Santé »

Le VP Patrimoine Immobilier explique que le premier avenant concerne la livraison du bâtiment avec 15 jours de retard autorisés par l'UL, ce qui ne modifie pas le calendrier du déménagement. Le second avenant concerne des modifications suite à demandes utilisateurs.

Vote de l'avenant 3 : : unanimité pour.

Vote de l'avenant 4 : : unanimité pour.



25. Revalorisation du taux maximal en-dessous duquel le Président avait été autorisé à souscrire l'emprunt auprès de la BEI (afin de se prémunir contre toute augmentation qui serait susceptible de dépasser les 2% initialement fixés dans la délibération précédente)

Le VP PI parle d'une mesure de précaution : le Président peut actuellement signer pour des emprunts jusqu'au taux de 2%. Il est proposé de relever ce taux à 2,5% du fait de la hausse des taux.

Le Président précise que dans le cadre du Plan Campus, c'est l'Etat qui prend en charge le remboursement de l'emprunt.

Vote : unanimité pour.

Point divers

Le Président évoque la motion proposée par un élu Usagers du CA, identique à celle du CF, demandant à ce qu'un volet ESR soit ajouté dans les appels à projets Région en plus de ceux spécifiques aux Ecoles d'ingénieurs.

Le Président et le CA adressent leurs remerciements à Francine PAULUS, représentante du collègue B, dont c'est le dernier CA aujourd'hui.

Fin du CA à 12h15

Votre élu représentant du SNPTES au CA de l'UL

Bernard DUSSOUBS